



SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES DE L'AGGLO DE CHÂLONS



Pour qui ?

Les commerçants, artisans, indépendants,
entreprises de moins de 20 salariés



Sous quelle condition ?

L'entreprise doit avoir subi
une baisse du chiffre d'affaires



Quelle aide ?

Le dispositif prévoit une avance remboursable
d'un montant maximal de 20 000 € par
entreprise.

Modalités / infos / retrait de dossier
sur : <https://resistance.grandest.fr/>